

Élus à la CAD Nationale PNT CETE

Grand-Quevilly, le 4 avril 2012

Ministère de l'Ecologie, du Développement
durable, des Transports et du Logement
Secrétariat Général
A l'attention de Mme EYSSARTIER,
Directrice des Ressources Humaines
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE Cedex

Madame,

A l'occasion du renouvellement des Commissions Administratives Paritaires, une Commission d'Avancement et de Discipline unique à été mise en place pour les agents non-titulaires du LCPC et des CETE, régis par le règlement du 14 mai 1973. Ainsi, le 25 janvier dernier, une première réunion de cette nouvelle CAD s'est tenue dans les locaux de la DRH, réunion au cours de laquelle ont été examinés les dossiers de deux agents ainsi que le projet de règlement intérieur qui s'appliquerait à cette commission.

Dès le mois de décembre, vos services informaient les services du calendrier 2012 des réunions de la CAD « PNT CETE » : le 6 janvier était la date limite fixée pour l'envoi des propositions de promotions qui entraînent un changement de catégorie Fonction Publique et celles de toute promotion pour les agents de catégories A ; le 10 février étant la date limite fixée pour l'envoi à l'administration centrale, des autres propositions de promotion ou d'avancement ; le 26 avril étant la date fixée pour la réunion de la pré-CAD et le 19 juin, pour la réunion de la CAD.

A quelques jours de la réunion de la pré-CAD, les élus sont toujours en attente d'éléments essentiels à la préparation de cette réunion :

- le GVT n'a toujours pas été communiqué. En son absence, vous voudrez bien nous indiquer comment vous comptez mesurer la nécessaire évolution de la rémunération des non-titulaires, sauf à comprendre qu'aucune limite ne nous sont imposée (nous faisons référence ici aux conclusions de la dernière note de gestion du 4 février 2011).
- l'annuaire définitif des personnels régis par le règlement du 14 mai 1973 semble, encore à ce jour, être à l'étape de projet. A ce propos, les élus ont été sollicités pour participer à sa mise à jour. Nous avons, de ce point de vue, assuré pleinement notre rôle puisque de nombreuses corrections ont été proposées au service MGS3.

Nous sommes conscients des difficultés que peut engendrer la prise en compte d'une population d'agents plus importante ; le service MGS3 ayant à prendre en charge la gestion de près de 300 agents supplémentaires, par comparaison à la population gérée par la CAD dite du 8ème CETE qui comptait moins de 150 agents. Malgré les difficultés rencontrées, notamment du fait d'outils peu performants, la nouvelle CAD doit pouvoir fonctionner normalement pour répondre aux attentes des personnels non-titulaires, attente d'autant plus légitime que notre ministère est habitué à gérer des populations autrement plus importantes en nombre.

Si cette situation nouvelle perturbe l'activité du service en charge de ce dossier, vous devez comprendre qu'il en est de même pour les nouveaux élus CGT qui doivent, eux aussi, appréhender le fonctionnement d'une CAD nationale.

Nous espérons pouvoir mettre notre mandat au profit des agents et travailler dans de bonnes conditions. Notre première réunion n'a pas, sur ce dernier point, été totalement satisfaisante. Pour ce qui concerne l'examen des cas particuliers, les propositions de l'administration ont permis de répondre, en partie, aux attentes des intéressés.

Par contre, la discussion sur le règlement intérieur a tourné court quand Mme THORIN a décidé que le règlement intérieur était approuvé sans même qu'un vote formel ait été organisé. Les réponses apportées ne correspondent aucunement à nos attentes : quand nos demandes n'ont pas été rejetées, il nous a été proposé que les réponses « favorables » figurent au compte-rendu de la CAD. Sur ce point, puisqu'aucune amélioration au texte proposé ne semble possible, seule la version type du règlement intérieur adossée au décret du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires étant admise, si rien n'est mis en oeuvre pour améliorer le texte proposé, nous nous interrogeons sur l'opportunité d'un tel règlement. Vous pourrez prendre connaissance des différents points qui ont alimenté la discussion en prenant connaissance de la déclaration prononcée au nom des élus CGT.

Parmi ces demandes, figuraient certaines revendications importantes qui méritaient une réponse avant que nous n'ayons à examiner les propositions de promotion et d'avancement pour l'année 2012. Ainsi, nous demandions, entre autres, que soient :

- revues les règles de gestion qui seraient par trop éloignées des dispositions du règlement du 14 mai 1973,
- respectées les dispositions de l'article 1-3 du décret du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat, afin de considérer la durée de 3 ans comme étant une durée maximum et non comme étant une durée « moyenne ».

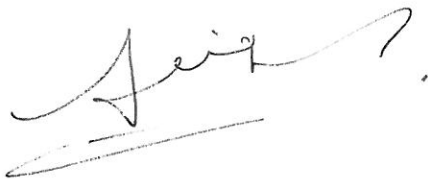
La pré-CAD se réunira le 26 avril prochain pour examiner l'ensemble des propositions – promotions et avancements – qui auront été transmises par chaque service. Nous vous demandons de tout mettre en oeuvre pour que les élus disposent de l'ensemble des éléments qui nous permettront d'examiner les dossiers des agents concernés par ces propositions et de porter, au mieux, les attentes légitimes des personnels (annuaire à jour, évolution du GVT, propositions formulées par les services et résultat de l'examen des propositions de promotions ou d'avancement pour les personnels de catégorie A, et les autres changements de catégorie « Fonction Publique », nombre de points consommés...).

Ainsi, notamment, pour ce qui concerne les avancements, nous souhaitons disposer de la liste des agents dont le dernier avancement a été prononcé en 2009 (soit un avancement à 3 ans d'ancienneté).

Une réponse rapide à l'ensemble de ces questions nous obligerait. Elle permettrait que les prochaines réunions – si leur convocation devait être confirmée, se tiennent dans les meilleures conditions.

Pour les élus à la CAD nationale PNT CETE

Elisabeth SEIGNEUR.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elisabeth', with a long horizontal stroke underneath.